

PROGRESSION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) À L'ÉCHELLE NATIONALE :

Évaluation indépendante des examens nationaux volontaires présentés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies 2021.



SIXIÈME ÉDITION D'UNE SÉRIE ANNUELLE COMMANDITÉE PAR DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



act:onaid



Remerciements

Le présent rapport a été rédigé par Ana de Oliveira, responsable de la recherche et de la gestion des connaissances à Coopération Canada. Il contient les analyses de Nicolas Sautejeau (responsable des politiques et du plaidoyer à Action pour le développement durable), qui ont été élaborées après l'étude de dix-sept rapports émanant d'organisations de la société civile et portant sur les examens nationaux volontaires (ENV). Le présent rapport comprend également les contributions apportées par Bihter Moschini (agente principale de recherche et de programme au Réseau des ONG arabes pour le développement) et Marie José Saade (agente de programme et de recherche au Réseau des ONG arabes pour le développement), qui ont passé en revue les études sur les ENV de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Javier Surasky (coordonnateur régional de la recherche sur la gouvernance du développement au Centro de Pensamiento Estratégico Internacional, CEPEI) a aussi contribué à la rédaction en examinant le rapport d'ENV de l'Espagne et ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes. Une équipe de chercheuses de l'Institut international du développement durable (IIDD) s'est vu confier la responsabilité d'examiner les rapports d'ENV publiés en langue française et onze rapports d'ENV publiés en anglais. Cette équipe comprenait Eleonora Bonaccorsi (Agente de projet subalterne à Genève 2030 Ecosystem) et Elena Kosolapova (Consultante indépendante et éditrice de contenu politique sur les changements climatiques au SDG Knowledge Hub). Carmen Rochette et Sarthak Shivam Sharma (stagiaires en recherche et engagement des membres à Coopération Canada) ont également soutenu l'élaboration de ce rapport. Ce dernier, qui est le sixième de la série, fait suite à quatre précédents rapports publiés en 2017, 2018, 2019 et 2020 par Coopération Canada, ainsi qu'au rapport 2016 produit par Bond, intitulé Progression de la mise en œuvre des ODD au niveau national : expériences et recommandations de l'année 2016 (Progressing national SDGs implementation: experiences and recommendations from 2016 en anglais).



CLIMATE
JUSTICE
NOW!

Le présent rapport, dont l'élaboration a été dirigé par Coopération Canada, a également été piloté par un comité directeur, composé des personnes et organisations suivantes : Sesheeni Joud Selvaratnam, ActionAid Danemark ; Oli Henman, Action for Sustainable Development (A4SD) ; Bihter Moschini, Réseau d'ONGs Arabes pour le Développement (ANND) ; Alice Whitehead de Bond ; Javier Surasky du Centro de Pensamiento Estratégico Internacional (CEPEI) ; Ana de Oliveira, Coopération Canada ; Josefina Villegas, CSO Partnership for Development Effectiveness (CPDE), Deirdre de Burca, Forus International ; Caroline Louise Ottesen, Global Focus ; Lynn Wagner, Institut international du développement durable (IIDD) ; Lilei Chow, Save the Children (Royaume-Uni) ; Aissata Ndiaye, Sightsavers ; et Arelys Bellorini, World Vision International.

Bien que le rapport ait été revu et commenté par de nombreuses personnes, l'équipe de recherche accepte la responsabilité pour toute erreur ou omission.



Le présent rapport a été produit avec le soutien financier ou en nature des organismes suivants :

ActionAid (Danemark), Action for Sustainable Development (A4SD), Réseau d'ONGs Arabes pour le Développement (ANND), Bond, Centro de Pensamiento Estratégico Internacional (CEPEI), Coopération Canada, CSO Partnership for Development Effectiveness (CPDE), Forus International, Global Focus, Institut international du développement durable (IIDD), Save the Children (Royaume-Uni), Sightsavers, et World Vision International.

Pour citer le présent document :

De Oliveira, Ana. (2022). *Progression de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle nationale : Évaluation indépendante des examens nationaux volontaires présentés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies 2021*. Ottawa : Coopération Canada.

Coopération Canada, 39 avenue McArthur, Ottawa, ON K1L 8L7

© Coopération Canada, 2022

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 11883 0439 RR0001

Numéro de société : 034565-2

Conception et mise en page : www.NickPurserDesign.com

Ce travail est sous la licence internationale Creative Commons CC BY-NC 4.0 (Attribution –non commerciale).

Les opinions exprimées dans le présent rapport ne reflètent pas nécessairement celles des membres du comité directeur ni celles des commanditaires du dit rapport.



© Save the Children

FAITS SAILLANTS

Le Programme sur quinze ans pour les personnes, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat est entré dans sa sixième année en 2021. Alors que le monde est toujours aux prises avec les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19, il convient d'espérer que les chefs d'État et de gouvernement respecteront les engagements pris dans le cadre de la Décennie d'action et de réalisation pour la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'atteinte de ses objectifs de développement durable (ODD), tout en veillant à ce que personne ne soit laissée pour compte. Lors de la 76^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (en septembre 2021), le rapport Notre programme commun a été présenté par le Secrétaire général en tant que vision d'avenir de la coopération mondiale et appel à redynamiser le multilatéralisme en réseau, dans un cadre inclusif et efficace. Il est urgent que les gouvernements accélèrent les initiatives et favorisent un changement transformateur pour atteindre une relance équitable, tout en continuant à faire face à la pandémie de COVID-19. **Pour ce faire, les principes transformateurs du Programme 2030 et la feuille de route mondiale des ODD demeurent essentiels à l'atteinte de l'égalité et de la durabilité pour mieux bâtir l'avenir.**

Les organisations de la société civile ont examiné les rapports présentés par les gouvernements au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) des Nations unies au cours des six dernières années. Les rapports d'examen nationaux volontaires (ENV), qui sont soumis par les gouvernements dans le cadre des processus de suivi et d'examen, indiquent

l'état de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national. Les rapports d'ENV, qui doivent être élaborés dans le cadre de processus inclusifs et participatifs, servent de source d'information sur les bonnes pratiques, les leçons apprises et les défis de la mise en œuvre. Ces rapports d'ENV permettent également d'établir une base pour l'apprentissage en équipe et la responsabilisation au niveau mondial.

Le présent rapport – qui est la sixième édition de la publication *Progression de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle nationale* – vise à apporter des informations et des recommandations utiles pour étayer les discussions et contribuer à guider une meilleure exécution et une amélioration des rapports soumis. Des tendances à la fois positives et préoccupantes ont été observées après l'étude de quarante-deux rapports d'ENV soumis au FPHN en 2021 et de dix-sept rapports d'ENV émanant de la société civile. **Le présent rapport couvre l'ensemble des aspects de la mise en œuvre du Programme 2030 à travers un examen des dispositifs de gouvernance, des politiques, des moyens de mise en œuvre, de la production de rapports, des mécanismes institutionnels et de l'engagement des parties prenantes. Les principales constatations, les recommandations, les meilleures pratiques émergentes, et des études de cas de bonnes pratiques sont présentées tout au long de cette édition.**

Nous soulignons ici les messages clés découlant de l'analyse des rapports d'ENV de l'année 2021. Pour plus de commodité, lesdits messages, détaillés ci-après, ont été numérotés et non classés par ordre de priorité.

MESSAGES CLÉS

1. En termes d'approche pansociétale, peu de pays ont indiqué avoir inclus des acteurs non étatiques dans les dispositifs de gouvernance pour la mise en œuvre du programme, par rapport aux années précédentes. Bien qu'un plus grand nombre de pays se sont appuyés sur des processus formels d'engagement des parties prenantes, on a observé un relâchement quant à l'établissement de rapports sur l'engagement des acteurs non étatiques dans le processus d'ENV, les consultations pour définir les priorités nationales, et les effets de la pandémie de Covid-19 sur l'engagement des parties prenantes.
2. Les rapports d'ENV restent muets sur le rétrécissement de l'espace civique dans le monde et sur les attaques continuelles contre les défenseurs des droits de la personne et les écologistes. À l'inverse, plusieurs rapports émanant d'organisations de la société civile soulignent les problèmes que posent cette question.
3. Peu de pays ont indiqué avoir mené des évaluations de lacunes et de référence, sélectionné des priorités nationales, intégré les ODD aux politiques nationales et choisi des cibles et des indicateurs nationaux pour structurer la mise en œuvre des ODD. Ceux qui préparent les rapports régulièrement doivent tout de même fournir des informations sur ces sujets et se conformer aux directives communes d'application volontaire du Secrétaire général sur les rapports.
4. Des améliorations ont été apportées à l'accent mis dans les rapports d'ENV de l'année 2021 sur les principes transformateurs du Programme 2030 (c.-à-d. les droits de la personne, l'universalité, le principe de ne laisser personne pour compte, les frontières planétaires, la responsabilité intergénérationnelle). On observe toutefois un recul de la production de rapports sur les ODD.
5. Les rapports traitant des liens entre le Programme 2030 et les accords internationaux pertinents affichent des résultats mitigés, car la plupart des pays qui mettent en avant les engagements climatiques n'accordent qu'un intérêt limité aux accords pour la prestation d'une aide internationale efficace. D'autres rapports d'ENV ont révélé une analyse des politiques nationales et étrangères sur la réalisation des ODD à l'échelle mondiale. Et cela, même si moins de pays mettent l'accent sur la cohérence des politiques pour le développement durable en tant que cadre directeur pour la mise en œuvre du Programme 2030.
6. On observe une tendance positive dans les rapports sur le principe de « ne laisser personne pour compte », indiquant une hausse de l'identification des laissés-pour-compte, de l'incorporation de ce principe dans les politiques et plans nationaux, et des répercussions de la COVID-19 sur les plus vulnérables. De nombreux défis subsistent néanmoins quant à la disponibilité des données, au niveau du détail et de la qualité des informations fournies concernant ledit principe.
7. Un nombre croissant de pays ont fait état de la contribution des acteurs non étatiques à la mise en œuvre du Programme 2030.
8. Les pays continuent de fournir des informations sur la plupart des aspects de la mise en œuvre du programme 2030 de manière systématique. Des reculs ont toutefois été observés en ce qui concerne la budgétisation et les activités de sensibilisation.
9. Une tendance à la baisse du nombre de pays qui fournissent des informations sur la disponibilité des données semble se dessiner. Aussi, le nombre de pays qui ont signalé avoir utilisé des données non officielles pour compléter les informations des rapports d'ENV a diminué par rapport aux années précédentes. De même, moins de pays ont fait état des processus d'examen et de suivi aux niveaux national, régional et mondial.
10. On observe une baisse du nombre de rapports faisant état des principaux éléments des directives communes d'application volontaire du Secrétaire général par rapport aux années précédentes. Néanmoins, la plupart des éléments abordés dans les rapports soumis par les pays englobent, pour la plupart, toutes les informations requises.

Détails des messages

1. **En termes d'approche pansociétale, peu de pays ont indiqué avoir inclus des acteurs non étatiques dans les dispositifs de gouvernance pour la mise en œuvre du programme, par rapport aux années précédentes. Bien qu'un plus grand nombre de pays se sont appuyés sur des processus formels d'engagement des parties prenantes, on a observé un relâchement quant à l'établissement de rapports sur l'engagement des acteurs non étatiques dans le processus d'ENV, les consultations pour définir les priorités nationales, et les effets de la pandémie de Covid-19 sur l'engagement des parties prenantes.**

Les rapports d'ENV de l'année 2021 ont inversé la tendance d'inclusion formelle des acteurs non étatiques dans les **dispositifs de gouvernance** à la hausse. Alors que 70 % des pays ont noté une telle inclusion en 2019 et 2020, ce pourcentage est descendu à 64 % en 2021. Cette information doit être fournie par les pays, même si ces derniers établissent des rapports régulièrement, car elle figure parmi les directives communes d'application volontaire du Secrétaire général sur les rapports. La mention d'engagement par l'intermédiaire de conseils, de comités ou de groupes de travail techniques a également baissé, soit un changement négatif par rapport aux possibilités, pour les acteurs non étatiques, d'apport à l'orientation stratégique et à la coordination. D'autre part, les rapports sur l'engagement des parties prenantes en dehors des dispositifs de gouvernance ont augmenté : 67 % des pays (47 % en 2020) font état de **processus formels d'engagement des parties prenantes**, notamment des forums multi-intervenants, des conseils jeunesse ou des événements annuels. Cependant, les informations présentées dans les rapports d'ENV ne permettent pas d'évaluer la qualité des processus formels d'engagement des parties prenantes. **Les pays doivent développer des indicateurs pour mesurer l'étendue de l'engagement des parties prenantes non étatiques au niveau national.**

En termes **d'engagement dans le processus d'ENV**, un nombre réduit de pays (83 %), qui ont soumis des rapports d'ENV complets en 2021, ont fait référence à l'engagement – sous quelque forme que ce soit - des acteurs non étatiques pour l'élaboration du rapport, en baisse comparativement à 98 % en 2020. La pratique consistant à inclure directement les acteurs non étatiques dans la préparation des rapports d'ENV ou à fournir des contributions écrites n'a pas été fréquemment utilisée par les pays établissant les

rapports de l'année 2021. L'inclusion d'informations portant sur les consultations de préparation du rapport d'ENV a aussi baissé avec 33% des pays en 2021 qui y font état contre 57% en 2020. Bien que l'on puisse comprendre que la pandémie mondiale de COVID-19 ait pu avoir un impact sur l'engagement, les rapports d'ENV ne comprennent pas nécessairement cette explication. D'autres reculs ont été observés en ce qui concerne les rapports sur les **consultations visant à définir les priorités nationales** (49% des pays en 2020 contre 31% en 2021), et les **effets de la pandémie de COVID-19** sur l'engagement des parties prenantes, avec 43% des pays fournissant ces informations en 2021 contre 53% en 2020.

-
2. **Les rapports d'ENV restent muets sur le rétrécissement de l'espace civique dans le monde et sur les attaques continuelles contre les défenseurs des droits de la personne et les écologistes. À l'inverse, plusieurs rapports émanant d'organisations de la société civile soulignent les problèmes que posent cette question.**

Il y aurait seulement un rapport sur les quarante-deux rapports d'ENV présentés en 2021 qui reconnaissent le processus de rétrécissement de l'espace civique et ses conséquences, notamment les obstacles à la liberté d'expression et à la participation démocratique, particulièrement pour les femmes et les filles. À l'inverse, plusieurs rapports alternatifs, de synthèse et/ou parallèles préparés par des organisations de la société civile (OSC) communiquent la façon dont la fermeture de l'espace civique est réalisée dans leur pays respectifs, en incluant des informations sur les actions gouvernementales qui entravent la liberté d'expression, de réunion, d'association et d'accès à l'information. **Il est extrêmement inquiétant qu'autant d'informations sur ce sujet soient rendues publiques par le biais des rapports émanant de la société civile mais non mentionnées dans les rapports d'ENV. Aussi, il est recommandable de citer les rapports préparés par la société civile et de leur accorder un statut dans le processus d'examen en vigueur au FPHN.**

-
3. **Peu de pays ont indiqué avoir mené des évaluations de lacunes et de référence, sélectionné des priorités nationales, intégré les ODD aux politiques nationales et choisi des cibles et des indicateurs nationaux pour structurer la mise en œuvre des ODD. Ceux qui préparent les rapports régulièrement doivent tout de**

même fournir des informations sur ces sujets et se conformer aux directives communes d'application volontaire du Secrétaire général sur les rapports.

Une autre baisse a été observée en 2021 relative au pourcentage de pays (52 %) qui ont révélé que leur approche de mise en œuvre du Programme 2030 s'appuie sur une **évaluation de lacunes ou de références** des politiques, des données ou des deux. Bien que certains pays aient pu présenter ces informations dans des précédents rapports d'ENV, ils doivent tout de même se référer aux évaluations effectuées précédemment à des fins de comparaison et de suivi continu des progrès. Près de 91 % des pays, qui ont déposé un rapport en 2021, ont également pris note de la sélection des **priorités nationales**, ce qui représente une baisse par rapport à 2020 (près de 96 % des pays), tout en restant un pourcentage élevé. Comme les deux années précédentes, les priorités liées aux résultats sociaux et à l'économie ont été le plus souvent citées, suivies par l'environnement. La culture demeure la priorité nationale la moins citée. De même, bien que la tendance positive se poursuit, un pourcentage légèrement plus faible de pays (93 %) a déclaré avoir intégré les ODD dans leurs politiques en 2021. Une autre diminution a été enregistrée en ce qui concerne les rapports sur les **cibles et les indicateurs nationaux**, avec seulement 62 % des pays fournissant ces informations en 2021 (contre 77 % en 2020). Ceux qui préparent les rapports régulièrement doivent tout de même fournir des informations sur ces sujets et se conformer aux directives communes d'application volontaire du Secrétaire général sur les rapports.

-
- 4. Des améliorations ont été apportées à l'accent mis dans les rapports d'ENV de l'année 2021 sur les principes transformateurs du Programme 2030 (c.-à-d. les droits de la personne, l'universalité, le principe de ne laisser personne pour compte, les frontières planétaires, la responsabilité intergénérationnelle). On observe toutefois un recul de la production de rapports sur les ODD.**

Comme les années précédentes, les pays déclarants continuent à plus se référer aux ODD qu'au cadre plus large du Programme 2030 et de ses principes transformationnels. Parmi ces derniers principes, le principe de « **ne laisser personne pour compte** » a été le principal point de mire des rapports d'ENV de l'année 2021, bien qu'il y ait eu une augmentation du nombre de pays soulignant **les approches fondées sur les droits de la personne, les frontières planétaires,**

et la responsabilité intergénérationnelle. Il y aurait cependant eu un certain recul à l'égard des mentions concernant le principe de la **nature universelle du Programme 2030.**

On constate une diminution des **rapports portant sur tous les ODD et sur les approches intégrées de mise en œuvre des ODD.** En 2021, seuls 50 % des rapports d'ENV ont évalué la gamme complète des ODD, ce qui représente une baisse par rapport à 2020, lorsque ce chiffre a atteint 70 %. Les références aux **liens appropriés entre les objectifs ont baissé**, avec 40 % des pays déclarants en 2021 contre 51 % en 2020. Le pourcentage de pays accordant la même attention aux dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs rapports d'ENV est demeuré inchangé (50 % en 2021 contre 49 % en 2020). Dans l'ensemble, on observe une tendance inquiétante concernant les rapports sur les ODD.

-
- 5. Les rapports traitant des liens entre le Programme 2030 et les accords internationaux pertinents affichent des résultats mitigés, car la plupart des pays qui mettent en avant les engagements climatiques n'accordent qu'un intérêt limité aux accords pour la prestation d'une aide internationale efficace. D'autres rapports d'ENV ont révélé une analyse des politiques nationales et étrangères sur la réalisation des ODD à l'échelle mondiale. Et cela, même si moins de pays mettent l'accent sur la cohérence des politiques pour le développement durable en tant que cadre directeur pour la mise en œuvre du Programme 2030.**

Les rapports sur les liens entre le Programme 2030 et **les accords internationaux pertinents** soulignent les synergies entre le Programme 2030 et d'autres engagements significatifs en faveur de la promotion du développement durable. Bien que les pays soient les plus susceptibles à établir des liens entre le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur le climat, très peu semblent avoir établis de rapport entre la réalisation des ODD et la fourniture d'une aide internationale efficace, comme ce fut le cas lors des années précédentes. En revanche, une proportion plus élevée de pays ont fait mention d'actions liées à la COVID-19 à l'échelle internationale. En 2021, 26 % des pays déclarants ont fait référence à des engagements mondiaux à l'égard de la pandémie (par ex. l'Accélérateur ACT, la CEPI, le COVAX, GAVI).

D'autres rapports d'ENV ont révélé une analyse des **politiques nationales et étrangères** sur la réalisation des ODD à l'échelle mondiale en 2021, ce qui est bon signe. Cependant, en 2021, moins de pays mettent l'accent sur **la cohérence des politiques pour le développement durable** en tant que cadre directeur pour la mise en œuvre du Programme 2030 (50 % des pays déclarant en 2021 contre 60 % en 2020).

6. On observe une tendance positive dans les rapports sur le principe de « ne laisser personne pour compte », indiquant une hausse de l'identification des laissés-pour-compte, de l'incorporation de ce principe dans les politiques et plans nationaux, et des répercussions de la COVID-19 sur les plus vulnérables. De nombreux défis subsistent néanmoins quant à la disponibilité des données, au niveau du détail et de la qualité des informations fournies concernant ledit principe.

Les rapports sur le principe de **ne laisser personne pour compte** continuent d'afficher une tendance à la hausse régulière, bien qu'il y ait déséquilibre entre le niveau de détail et de qualité des informations fournies. Tous les pays qui ont présenté leur rapport en 2021, ont fait état du principe de ne laisser personne pour compte dans leur rapport d'ENV. Toutefois, en dépit de cette tendance positive, les résultats suggèrent que ce principe est utilisé comme une activité à inclure ou une case à cocher pour certains pays, auquel cas les informations fournies sont quelque peu insuffisantes et/ou divergentes au vu des rapports des OSC. La qualité des informations fournies - notamment la disponibilité des données et l'existence de programmes spécifiques - est essentielle pour s'assurer de ne laisser (véritablement) personne pour compte. Par rapport aux années précédentes, peu de pays ont noté que les efforts en faveur du principe de « ne laisser personne pour compte » étaient fondés sur des données existantes, ce qui suggère que plusieurs pays continuent à être confrontés au défi que représente des données de qualité dudit principe.

Tous les pays ayant soumis des rapports complets d'ENV en 2021 (41 pays) ont identifié des groupes de **laissés-pour-compte** ou qui sont susceptibles de le devenir. Parmi eux figurent notamment des enfants et des jeunes (98%), des personnes handicapées (95%), des femmes et/ou des filles (95%) et des personnes âgées (76%). En outre, un plus grand nombre de

pays ont indiqué avoir intégré le principe de « ne laisser personne pour compte » dans l'élaboration de **politiques et de plans nationaux de développement durable**. En 2021, 81 % des pays ont souligné avoir inscrit, au cadre de plans de développement généraux, le principe de « ne laisser personne pour compte » soit les efforts visant à lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale. En termes de la **COVID-19**, un pourcentage plus élevé de pays (86%) a fourni des informations sur les effets spécifiques de la pandémie du point de vue dudit principe.

7. Un nombre croissant de pays ont fait état de la contribution des acteurs non étatiques à la mise en œuvre du Programme 2030.

En 2021, la plupart des pays (93 % des pays) ont fait état des **contributions d'acteurs non étatiques**, ce qui représente une augmentation par rapport à 2020 (89 % des pays). Une tendance positive dans les rapports a également été observée concernant les partenariats autour du **secteur privé** (86 % en 2021 contre 75 % en 2020 et 53 % en 2019) et des **universités** (67 % en 2021 contre 55 % en 2020 et 28 % en 2019). On constate une légère diminution des rapports portant sur le rôle des **parlementaires** en tant que partenaires de mise en œuvre (48 % en 2021 contre 53 % en 2020), et sur la participation des **enfants et des jeunes** à la mise en œuvre des ODD (40 % en 2021 contre 45 % en 2020). La tendance positive se poursuit en ce qui concerne la reconnaissance des contributions de la **société civile** dans les rapports d'ENV émanant des pays. En 2021, 86 % des pays ont fourni ces informations (contre 79 % en 2020, 68 % en 2019, 65 % en 2018 et 56 % en 2017). Les pays continuent de reconnaître le large éventail de rôles que joue la société civile, bien qu'il y ait eu une baisse du nombre de rapports portant sur certains types de contributions, telles que les activités de sensibilisation, la formation de coalitions et la fourniture d'orientations et/ou la préparation d'outils sur la mise en œuvre du Programme 2030.

8. Les pays continuent de fournir des informations sur la plupart des aspects de la mise en œuvre du programme 2030 de manière systématique. Des reculs ont toutefois été observés en ce qui concerne la budgétisation et les activités de sensibilisation.

Pour l'année 2021, les rapports d'ENV poursuivent la tendance à la hausse des années précédentes concernant la publication d'information portant sur plusieurs aspects de la mise en œuvre du Programme 2030. Par exemple, les rapports sur les **moyens de mise en œuvre se sont améliorés** en ce qui concerne les informations sur les défis (98 % des pays), le financement public international (95 %), les effets de la COVID-19 (91 %), la technologie (90 %), les problèmes systémiques (88 %), le renforcement des capacités (86 %), le commerce (74 %), les meilleures pratiques (69 %), les leçons tirées (62 %) et l'apprentissage auprès des pairs (38 %). On observe une autre augmentation dans les rapports sur les **partenariats** pour la réalisation des ODD avec 93 % des pays qui reconnaissent le rôle joué par les acteurs non étatiques et qui incluent les contributions de ceux-ci à la mise en œuvre des ODD. Les rapports portant sur les **efforts déployés au niveau local (la localisation)** affichent un résultat stable (83 %). Cependant, un plus grand nombre de pays ont fait mention des examens locaux volontaires (ELV), qui représentent des instruments ouvrant la voie à des cadres de responsabilisation infranationaux. À l'inverse, les rapports portant sur d'autres aspects de la mise en œuvre ont connu des **reculs**, comme dans le cas des **activités de sensibilisation et de la budgétisation de la mise en œuvre du Programme 2030**, qui représentent deux aspects déterminants de la mise en œuvre actuellement en cours.

-
9. **Une tendance à la baisse du nombre de pays qui fournissent des informations sur la disponibilité des données semble se dessiner. Aussi, le nombre de pays qui ont signalé avoir utilisé des données non officielles pour compléter les informations des rapports d'ENV a diminué par rapport aux années précédentes. De même, moins de pays ont fait état des processus d'examen et de suivi aux niveaux national, régional et mondial.**

Une tendance à la baisse du nombre de pays qui fournissent des informations sur la **disponibilité des données** semble se dessiner (36 % des pays en 2021, contre 45 % en 2020 et 76 % en 2019). S'il convient de se féliciter du nombre grandissant de pays faisant état de leurs efforts pour améliorer la disponibilité des données (83 % en 2021 contre 64 % en 2020), cela n'en est pas moins un signe particulièrement préoccupant pour les pays à mi-parcours de la mise en œuvre des ODD. **Les efforts doivent être dirigés par**

une compréhension claire des progrès, des obstacles et des preuves de ce qui fonctionne. Un nombre légèrement inférieur de pays a indiqué utiliser des **données non officielles** pour l'élaboration de leurs rapports d'ENV (40 % des pays en 2021 contre 43 % en 2020). Alors que la plupart des pays (85 %) ont fait état des **processus d'examen et de suivi au niveau national** en 2019, les rapports de 2021 indiquent que seuls deux tiers des pays (62 %) ont fourni ces informations, comme ce fut le cas en 2020 (63 % des pays). D'autre part, un plus grand nombre de pays ont fourni des informations sur les personnes chargées de la préparation des rapports (21 % des pays en 2021 contre 2 % en 2020) et sur les destinataires des rapports (17 % des pays en 2021 contre 2 % en 2020), ce qui marque une tendance positive en termes de transparence et de responsabilisation. Alors qu'un nombre restreint de pays ont mentionné le rôle des parlementaires en tant que partenaires dans la réalisation du Programme 2030, un plus grand nombre de pays ont fait référence au rôle joué par le parlement dans **l'établissement de rapports nationaux** (26 % des pays en 2021 comparé à 11 % en 2020 et 2019, et à 4 % en 2018). Il s'agit d'une tendance positive en ce qui concerne la manière dont les pays assurent la responsabilisation par le biais des élus.

-
10. **On observe une baisse du nombre de rapports faisant état des principaux éléments des directives communes d'application volontaire du Secrétaire général par rapport aux années précédentes. Néanmoins, la plupart des éléments abordés dans les rapports soumis par les pays englobent, pour la plupart, toutes les informations requises.**

Les rapports d'ENV de 2021 ont **moins fait état** des principaux éléments des directives communes d'application volontaire du Secrétaire général par rapport à l'année dernière. En ce sens, cinq principaux éléments font état du plus faible niveau d'inclusion au cours des quatre dernières années, à savoir l'introduction, la garantie de l'appropriation des ODD, l'intégration du Programme 2030 à des cadres nationaux, les mécanismes institutionnels, ainsi que la conclusion et les prochaines étapes. Il n'est pas certain que ces éléments aient été oubliés ou exclus en raison de la répétition des rapports. Néanmoins, malgré les informations déjà signalées dans les rapports d'ENV antérieurs, il demeure essentiel que les pays fournissent des mises à jour sur tous les principaux éléments des directives.

D'autre part, la plupart des domaines dont les pays font état dans leurs rapports, ont inclus toutes les informations requises, ce qui représente un résultat positif en ce qui concerne la **conformité aux exigences des directives**. Néanmoins, dans plus d'un tiers des cas (6 principaux éléments sur 15), les proportions démontrent que les pays sont loin de satisfaire pleinement les lignes directrices de l'établissement des rapports, ce qui signifie que certains pays n'ont pas suffisamment porté attention ou qu'ils n'ont pas présenté assez d'informations détaillées. **Outre les États membres, d'autres parties prenantes devraient connaître les lignes directrices du Secrétaire général et prôner le respect des exigences desdites directives lors de la préparation des rapports d'ENV.**

Conclusion

Dans le cadre du processus de relance de l'après-pandémie de COVID-19, les gouvernements et les parties prenantes de la communauté mondiale vont devoir redoubler d'efforts pour combler les lacunes et œuvrer à la réalisation des ODD et du Programme 2030. Alors qu'un nombre croissant de pays sont de retour au FPHN pour présenter leur deuxième, troisième, voire quatrième rapport d'ENV en 2022, l'occasion nous est donnée de

mieux renforcer les mécanismes d'établissement de rapports - tout en effectuant une analyse comparative fondée sur les données des rapports précédents d'ENV - afin que la mise en œuvre des ODD puisse continuer à progresser.

Même si le FPHN demeure le forum de prédilection pour les présentations des ENV et les échanges de points de vue, les futures réunions du FPHN vont devoir offrir des opportunités supplémentaires en ce qui concerne la représentation des acteurs non étatiques et l'inclusion d'analyses et de rapports produits par des organisations de la société civile et par des experts. À cet effet, il est possible d'établir de meilleurs liens entre les processus de suivi et de responsabilisation autour du Programme 2030 aux niveaux local, national, régional et mondial.

Il est souhaité que les huit années qui nous séparent de 2030 soient marquées par un engagement plus significatif entre les différentes parties prenantes, ce qui permettra des accomplissements toujours meilleurs de nos efforts collectifs en faveur d'un avenir durable pour nos communautés et notre planète. Pour alimenter ce processus, le présent rapport, ainsi que ses éditions précédentes, procède à une analyse approfondie des données et des recommandations pour chacun des éléments de la mise en œuvre du Programme 2030, mentionnés tout au long du rapport.

